

6 février 2007

- Ouverture et calendrier de la garantie de cours visant les titres de la société.
- Reprise de la cotation des titres de la société.

GROUPE SILICOMP

(Eurolist)

- 1 - Le 5 février 2007, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours visant les actions et les bons de souscription d'actions (« BSA ») de GROUPE SILICOMP déposée par par Lazard Frères Banque, agissant pour le compte de France Télécom (cf. Décision et Information 207C0245 du 5 février 2007).

La note d'information de France Télécom (visa n°07-033 du 2 février 2007), la note d'information en réponse de la société GROUPE SILICOMP (visa n°07-034 du 2 février 2007) et les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été diffusées ce jour, le 6 février 2007.

En conséquence, en application des articles 231-32 et 235-2 du règlement général, la garantie de cours sera ouverte du **7 au 27 février 2007 inclus**.

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de la garantie de cours et son calendrier détaillé.

- 2 - L'Autorité des marchés financiers a demandé à Euronext Paris SA de reprendre la cotation des actions et des BSA GROUPE SILICOMP le 7 février 2007.